

Que le Gouvernement de Québec a compris, lui aussi, que les instituteurs ont des droits à la reconnaissance publique, et a, en vertu d'une loi sanctionnée en 1880, créé un fonds de pension en faveur de ceux qui ont consacré la meilleure partie de leur existence à l'éducation de la jeunesse ;

C'est pourquoi :

Les soussignés, Instituteurs de la province de Québec

Exposent humblement :

Qu'ils espèrent que votre honorable Conseil voudra bien suggérer au Gouvernement de cette province, non seulement de maintenir, mais encore de compléter la loi des pensions de retraite, en y faisant les amendements ci-après énumérés :

Vos requérants ont la conviction que le Gouvernement, qui vient de manifester des intentions si généreuses envers les officiers du service civil, ne refusera pas de continuer et même d'augmenter l'allocation accordée au fonds de pension.

U. E. Archambault, écr., principal de l'Académie Commerciale catholique de Montréal et J. B. Cloutier, écr., un des professeurs de l'École Normale Laval, sont entendus, et donnent des explications au Comité sur la requête et les amendements proposés.

Après discussion, Mgr l'Archevêque proposa la résolution suivante, secondé par Sir N. F. Belleau :

1^o Que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est en principe favorable à l'existence d'un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire ;

2^o Que le dit Comité croit que la loi 43-44 Victoria, ch. 22, a besoin de quelques modifications, mais n'est pas prêt à en proposer actuellement, vu le peu de temps alloué pour cet objet ;

3^o Qu'un sous-comité de cinq membres soit nommé pour étudier cette question et faire rapport à la réunion qui doit avoir lieu en mai prochain, avec pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour connaître l'opinion de tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire, tels que définis par la section du dit acte ;

4^o Que le dit sous-comité soit composé de M. le Surintendant, de Mgr de Rimouski, de M. Chauveau, du moteur et du secondé.—Adopté.

Lecture est faite de la lettre de l'hono-

nable J. A. Mousseau au Surintendant, en date du 23 décembre dernier, relativement à la résolution adoptée par le Comité le 28 septembre dernier :

Québec, 23 décembre 1882.

L'honorable Gédéon Ouimet,
Surintendant de
l'Instruction publique, Québec. }

Mon cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 novembre dernier (No 1522)82), contenant une résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui, "à raison de certains faits récents, exprime le vif désir que, dorénavant, aucun projet de loi sur l'éducation ne soit présenté à la Législature, sans avoir d'abord été communiqué à ce comité pour lui fournir l'occasion de donner son opinion."

Comme vous le savez, en demandant au Parlement de Québec la création du Conseil de l'Instruction publique, le Gouvernement a voulu se constituer dans les membres qui le composent, des auxiliaires éclairés et compétents, dont la sagesse le mettrait à l'abri de toute erreur dans une matière aussi importante, aussi délicate que celle de l'enseignement.

C'est mon intention fermement arrêtée de poursuivre le but de la loi et, de continuer à mettre à profit les précieuses suggestions que voudront bien me faire les membres de ce Conseil.

J'apprécierai surtout celles venant de NN. SS. les évêques. Je sais qu'elles seront toujours le fruit de leur expérience et de leur travail, comme je suis persuadé qu'elles leur seront aussi dictées par le même zèle et le même dévouement dont ils ont fait preuve jusqu'ici pour la cause de l'éducation.

C'est le vœu de la population de toute croyance dans la province de Québec, que la religion forme la base de l'éducation ; et aussi longtemps que je serai au poste que j'ai l'honneur d'occuper maintenant, je resterai opposé à toute législation tendant à mettre en danger notre instruction religieuse.

Du reste, il n'y a rien à appréhender de ce côté, mais je dis cela pour faire connaître de suite et une fois pour toutes à messieurs les membres du Conseil de l'Instruction publique, surtout quand il s'agira de législater sur le sujet, que je serai toujours b'en content de recevoir